

CHIFFRES ET RÉSULTATS

Il y a un an nous vous annonçons que la générosité des donateurs GAIA avait surmonté les difficultés sociétales de 2021. Et l'année 2022 n'a pas été beaucoup plus facile. Tous les ménages ont subi les impacts de la guerre en Ukraine et les incertitudes qui en ont découlé. L'inflation a très certainement changé notre quotidien et a impacté le pouvoir d'achat de tout un chacun.

Résumons en quelques chiffres



- Dons & cotisations : **49,8%**
- Testaments : **38,5%**
- Événements : **0,0%**
- Fondations : **1,2%**
- Publicités et autres revenus : **0,3%**
- Ventes de Faux Gras® de GAIA : **9,6%**
- Maribel Social : **0,5%**
- Subsidés : **0,0%**



- Campagnes et actions de sensibilisation en 2021 : **59,0%**
- Investissements pour les actions et campagnes de 2022 : **29,9%**
- Achat de Faux Gras® de GAIA : **5,7%**
- Administration et organisation : **5,4%**

Mais, comme vous le verrez dans les chiffres ci-dessous, les amis des animaux ont à nouveau montré que chacun reste maître de son destin, et que (presque) aucune influence externe ne pourra les empêcher de vouloir améliorer le sort de nos amis à pattes, à plumes, à poils, à sabots, etc.

Vous avez en effet de nouveau, chacun et chacune, contribué à votre manière aux différentes victoires de GAIA, dont nous présenterons une partie ci-dessous.

Nous ne pourrions rédiger ce rapport sans soulever le 30^{ème} anniversaire de GAIA qui a été officiellement célébré le 10 juin 2022, mais dont les festivités se sont déroulées le 23 octobre. 30 ans de combats, 30 ans d'évolution, 30 ans d'amélioration. Et GAIA n'a pas prévu de s'arrêter.

Les festivités du 23 octobre étaient un moment opportun pour reparcourir les trajets sinueux de la plus grande association belge de protection du bien-être animal. Nous avons eu droit à des témoignages poignants, intéressants, des promesses des ministres du bien-être animal, et surtout plein de souvenirs.

L'évènement était également l'occasion de sortir officiellement des années de confinement et d'isolement. Rassembler, au Brussels Expo, plus de 1500 amis des animaux, était un défi qu'on craignait ne plus pouvoir relever. Et voilà qui fût fait. Et surtout, quel plaisir...

En 2022, nos membres et généreux donateurs ont été responsables de la moitié des entrées financières de GAIA. N'oublions pas que, sans subsides, ce soutien est tout à fait primordial pour GAIA ! Et le montant n'aurait pas été tel sans la contribution de tous et toutes, chacun à hauteur de ses moyens. Un tel résultat pour les animaux donne fois en l'humain.

Certains membres et sympathisants nous ont malheureusement quitté. Nous pensons naturellement fort à eux. Mais par un geste, aussi simple que généreux, une partie de ces personnes ont décidé de léguer tout ou une partie de leur patrimoine à GAIA. Un soutien au-delà de leur propre vie, quel signe d'abnégation dans leur volonté d'aider les animaux. Si vous réfléchissez à l'élaboration de votre testament, vous trouverez de l'information en suivant le lien suivant : www.gaia.be/fr/soutenez-gaia/gaia-dans-mon-testament

CONCRÈTEMENT, VOICI UNE PARTIE DE CE QUE GAIA A RÉALISÉE EN 2022

**Le travail de GAIA ne se mesure que par de réels changements qui impactent la vie des animaux.
Et voici les principaux résultats de cette année 2022.**

En Belgique :

- 20 janvier 2022 : aussi concret que symbolique, rien d'aussi important pour le bien-être des animaux que le refus d'extension des activités de l'abattoir de Tielt, obtenu notamment grâce au travail sans relâche de GAIA et Animal Rights. La demande portait sur une augmentation du volume d'abattage de 60% pour atteindre 2 400 000 porcs par an ! Heureusement, le permis a été refusé afin de maintenir le volume initial.
- Mars 2022 : si malheureusement les résultats politiques espérés concernant l'abattage sans étourdissement à Bruxelles n'ont finalement pas été atteints, à quelques voix près, le succès de la sensibilisation de la population belge est indéniable. Selon une étude IPSOS, 69% des bruxellois estime que l'abattage sans étourdissement devrait être interdit en région bruxelloise. Un premier pas important pour obtenir, le plus rapidement possible, un résultat concret qui permettrait d'éviter tellement de souffrances inutiles. Difficile certes, mais pas impossible.
- 4 avril 2022 : GAIA salue un « compromis honorable » alors qu'un projet d'arrêté relatif au bien-être des dindes dans les élevages est adopté par le gouvernement wallon. Des normes sont enfin établies pour contrôler la densité et la vitesse de croissance des dindes d'élevage. Les élevages de plus de 200 dindes devront également désormais disposer d'un accès à un jardin d'hiver ou à un parcours extérieur.
- 25 avril 2022 : GAIA (avec l'aide d'Eurogroup for Animals) organise le premier symposium belge sur la viande cultivée. Avec des invités internationaux de renom, tels que Jane Goodall, célèbre anthropologue et primatologue, GAIA a permis d'alimenter un échange et un débat riche sur la future place de la viande cultivée dans nos sociétés.
- 16 juin 2022 : la Wallonie approuve en 1^{ère} lecture un arrêté qui officialiserait l'interdiction d'utilisation d'accessoires ayant un impact négatif sur le bien-être animal. Ce projet d'arrêté interdit l'utilisation de colliers électriques mais également d'autres accessoires coercitifs comme les colliers étrangleurs, à pointes mais aussi la détention de poissons dans un aquarium rond (bocal) et impose pour tout aquarium une contenance minimale de dix litres.
- 22 juin 2022 : le lancement de la tournée d'été (après plusieurs années de pause dues aux confinements) a eu une saveur particulière en 2022. En effet, GAIA a pu compter sur son nouveau Taste truck pour coupler à ses actions de sensibilisation à travers le pays une dégustation qui a permis à nos concitoyens de découvrir des recettes 100% véganes, leur rappelant qu'une alimentation vierge de souffrance animale est tout à fait possible.
- 24 novembre 2022 : le Gouvernement wallon a adopté un projet d'arrêté visant à améliorer les conditions de détention et de commercialisation des établissements pour animaux. Cette nouvelle réforme impactera le sort de dizaines de milliers de chiens en Wallonie et de près de 7.000 chiots qui sont importés chaque année, dont la plupart provenant des pays de l'Est. Désormais, l'élevage de chiots doit avoir lieu en Wallonie et l'importation de chiots en provenance de l'Est y est interdite. Le texte législatif aura également une incidence positive sur les conditions d'élevage et d'hébergement des autres espèces, toutes les espèces animales vendues en Wallonie étant concernées par la réforme.
- 6 décembre 2022 : Sodexo Belgique annonce retirer définitivement le homard de son menu dans ses restaurants. Le leader de services de res-

tauration a pris cette décision en concertation avec GAIA et en faveur du bien-être animal.

À l'international :

- Janvier 2022 : plus de 144 000 citoyens européens ayant montré leur soutien pour la campagne #EUforAnimals, 118 membres du Parlement européen ont demandé la nomination d'un commissaire européen explicitement chargé du bien-être animal. Il s'agit de l'initiative citoyenne européenne la plus signée jamais déposée par des membres du Parlement européen. Un pas de plus pour atteindre notre objectif, la création d'un nouvel intitulé : le commissaire européen de « la Santé, de la Sécurité alimentaire et du Bien-être animal ».
- 31 août 2022 : 1 413 383 personnes ont signé l'ICE (Initiative Citoyenne Européenne) contre les tests sur les animaux. Lancée en août 2021, l'ICE « Save Cruelty Free Cosmetics/End Animal Testing » a atteint le quorum européen, mais également belge, avec 22 057 signatures, ayant ainsi dépassé le seuil requis de 14 805 signatures, grâce au soutien des nombreux sympathisants de GAIA.

Actions en justice :

- 14 septembre 2022 : la Cour d'Appel d'Anvers donne raison à GAIA et constate que Happy Doggy a produit une pièce falsifiée devant le tribunal correctionnel. Ceci représente une des victoires importantes de GAIA contre ce trafiquant de chiots malades en provenance de l'Europe de l'Est qui est accusé, entre autres, de maltraitance envers des chiots et d'absence de soins par un vétérinaire auprès de chiots gravement malades.
- 24 octobre 2022 : suite à une action menée par GAIA, des perquisitions ont eu lieu au sein de l'usine à chiots « Felicanis » à Kasterlee. A la constatation de négligences crapuleuses, 18 chiens ont été saisis, tous dans des états déplorables. Ce type de résultat concret pousse GAIA à continuer à agir sur le terrain, mais également au niveau politique afin de faire interdire plus fermement ce genre de pratique.
- 13 décembre 2022 : la Cour d'appel de Bruxelles renverse le verdict du tribunal d'entreprise qui avait condamné GAIA à de fortes astreintes en référé, début septembre dernier, en raison de la campagne d'affichage "Carrefour de la mort". Cette action, dénonçant la vente par Carrefour de viande provenant de chevaux argentins maltraités, a été un des combats phares de GAIA durant ces dernières années. Ce verdict permet à l'association de continuer à faire pression sur le géant de la distribution alimentaire.

Autres résultats :

- La Fur Free Alliance (FFA) est une alliance mondiale auquel participe activement GAIA. Le but est de rendre l'utilisation de la fourrure animale complètement obsolète dans l'Union Européenne. Parmi les nouvelles marques ayant rejoint le mouvement, Dolce & Gabbana a annoncé en janvier 2022 vouloir passer à des fourrures d'imitation écologique dès 2022. Bravo à eux pour ce changement.
- 1 avril 2022 : toujours dans les victoires de la Fur Free Alliance, l'Irlande a rejoint la liste des pays, dont la Belgique, qui ont interdit les usines à fourrure. Cette liste continue de grandir à travers le continent européen...